

LA LETTRE ÉCO

SAMEDI 22 JUILLET 2017

SOMMAIRE DE LA LETTRE ECO N°241

Le Coin des Épargnants

- Le tableau économique et financier
- L'euro retrouve des couleurs au détriment des marchés « actions »
- Le pétrole ne sait pas quel train prendre

C'est déjà hier

- La croissance chinoise assise sur une montagne de dettes

C'est peut-être déjà pour demain

- Les chantiers fiscaux du Président
- De la refonte de la taxe d'habitation à la réforme des finances locales

Le Coin de la Conjoncture

- Dépenses publiques, un retour ou presque à la normale
- France / Allemagne, pourquoi l'Allemagne gagne encore ?

Le Coin des Tendances

- Réalités et illusions du déclassement
- Les TIC sont-ils l'avenir de l'emploi ?

Le Coin du Graphique

- L'immobilier ne connaît plus la crise

Le Coin de l'Agenda économique et financier

Le Coin des Statistiques

LE COIN DES ÉPARGNANTS
LE TABLEAU ECONOMIQUE ET FINANCIER

	RESULTATS 21 JUILLET 2017	ÉVOLUTION SUR 5 JOURS	RESULTATS 31 DECEMBRE 2016
CAC 40	5 117,66	-2,25 %	4 862,31
Dow Jones	21 580,07	-0,27 %	19 762,60
Nasdaq	6 387,75	+1,19 %	5 383,12
Dax Allemand	12 240,06	-3,10 %	11 481,06
Footsie	7 452,91	+1,01 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 452,25	-2,09 %	3 290,52
Nikkei 225	20 099,75	-0,09 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	0,750 %	-0,111 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	0,506 %	-0,088 pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	2,234 %	-0,096 pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (18 heures)	1,1653	+1,64 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 252,600	+1,93%	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	48,410	-1,24 %	56,620

L'euro retrouve des couleurs au détriment des marchés « actions »

La monnaie unique continue de s'apprécier par rapport au dollar au point d'être à son plus haut niveau depuis deux ans. La fin annoncée des rachats d'actifs par la BCE à la fin de l'année ainsi que les bonnes perspectives économiques favorisent cette revalorisation. En confirmant, qu'à l'automne, la BCE définirait son nouveau cadre d'action, Mario Draghi a provoqué une onde de choc sur les marchés. Les grands

indices européens sont nettement en recul. Le CAC 40 a perdu 2,25 %. La baisse du cours du pétrole, vendredi, a accentué la tendance.

L'appréciation de l'euro est également liée à l'arrivée de capitaux étrangers et notamment américains. Pour un certain nombre d'investisseurs, la situation américaine apparaît assez floue. Après avoir boudé l'Europe ces dernières années, ils sont en train de réévaluer leurs jugements.

Cette appréciation de l'euro constitue une gêne pour les exportateurs, surtout pour ceux dont les ventes sont sensibles aux variations de prix. Elle devrait pénaliser essentiellement la France et l'Espagne.

Le débat sur la réorientation de la politique monétaire intervient 6 ans après le discours de Mario Draghi prononcé à Londres, le 26 juillet 2012 qui a marqué l'intervention croissante de la Banque centrale dans la crise des dettes publiques où plongeait la zone euro. C'est avec ce discours que le Président de la BCE s'est engagé en faveur d'un programme d'achat d'obligations.

Le pétrole ne sait toujours pas quel train prendre

Jusqu'à jeudi, le baril de pétrole était orienté à la hausse à l'approche de la réunion de l'OPEP et de pays extérieurs au cartel à Saint Pétersbourg programmée le lundi 24 juillet. Les participants devraient y aborder les points suivants : les conditions de marché, l'application de l'accord de régulation de la production, les actions nécessaires ou souhaitables pour restaurer l'équilibre. Mais cette hausse a été effacée par les informations selon lesquelles la production de l'OPEP était en forte augmentation. Selon le cabinet Petro-Logistics, celle-ci devrait dépasser les 33 millions de barils par jour ce mois-ci, soit une augmentation de 600 000 unités par rapport à la moyenne des six premiers mois de l'année.

C'EST DÉJÀ HIER

La croissance chinoise assise sur une montagne de dettes

Au 2^e trimestre, l'économie chinoise a enregistré une croissance, en rythme annuel, de 6,9 %, soit le même taux qu'au cours du 1^{er} trimestre. L'activité reste soutenue ce qui permettrait d'atteindre un taux de croissance supérieure aux prévisions gouvernementales. En 2016, la Chine avait connu une croissance de 6,7 %, sa plus faible performance depuis 26 ans.

Ce bon résultat n'est pas sans lien avec le développement de la dette qui commence à devenir dangereuse. La dette, privée et publique, a atteint 250 % du PIB. Les autorités ont adopté des mesures afin de limiter son expansion et pour éviter la constitution d'une bulle immobilière.

L'agence de notation Fitch Ratings a souligné, vendredi 14 juillet, que la dette croissante de la Chine pourrait provoquer un « choc économique et financier ».

L'agence prévoit un net ralentissement de l'activité chinoise pour 2018 en raison du resserrement de la politique monétaire.

Sur ce sujet, le Fonds monétaire international (FMI) avait mentionné que la Chine menait une politique économique de court terme et reportait indéfiniment l'assainissement de son système financier. Face à la multiplication des risques financiers, le président Xi Jinping a promis, samedi 15 juillet, de lutter contre les risques systémiques.

C'EST PEUT-ÊTRE DÉJÀ POUR DEMAIN

Les chantiers fiscaux du Président

Le Gouvernement d'Edouard Philippe a ouvert en quelques semaines plusieurs chantiers fiscaux et, après quelques tergiversations, a décidé de traduire en actes quelques-uns des engagements de campagne d'Emmanuel Macron. Au niveau des augmentations d'impôt, le relèvement de la fiscalité écologique pour 2 milliards d'euros et celle des droits sur les tabacs de 500 millions d'euros ont été annoncés.

Compte tenu des déclarations du Premier Ministre et du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, les prélèvements devraient baisser de 11 milliards d'euros en 2018. Une majorité des réductions d'impôt proviendront de mesures adoptées sous la précédente législature et dont l'application avait été reportée à 2018. Il s'agit notamment de l'élargissement du CICE qui réduira les prélèvements sur les entreprises de 4 milliards d'euros et du crédit d'impôt en faveur des retraités concernant l'emploi d'un salarié à domicile.

Les principales diminutions d'impôt décidées par le nouveau Gouvernement concernent la taxe d'habitation (3 milliards d'euros), l'ISF (3 milliards d'euros) et la Flat Tax sur les revenus de l'épargne (1 milliard d'euros). A ces mesures, il faut ajouter celles visant l'impôt sur les sociétés, la taxe sur les salaires et les taxes financières. Pour certaines d'entre-elles, le calendrier d'application n'a pas été encore précisé.

DETAIL DES MESURES PREVUES

Un impôt sur les sociétés de plus en plus marginal

Le taux de l'impôt sur les sociétés qui est de 33,33 % devrait passer d'ici à 2020 à 28 % et être ramené à 25 % en 2022 afin de se situer dans la moyenne européenne. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les PME sont déjà soumises au taux de 28 % pour une fraction de leurs bénéfices. Cette fraction sera portée de 75 000 à 500 000 euros au 1^{er} janvier 2018. Le rendement de l'impôt sur les sociétés est réduit par l'étroitesse de l'assiette et par la multiplication des crédits d'impôt. Le coût du CICE en 2016 a été de 11,7 milliards d'euros. Ainsi, contrairement à quelques idées reçues, le poids de l'ISF est plus faible en France qu'au Royaume-Uni ou qu'aux États-Unis, malgré un taux plus élevé. Souhaitée depuis des années, l'harmonisation des assiettes fiscales en Europe est restée, pour le moment, lettre morte.

Rendement de l'IS en milliards d'euros

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement net	62,6	55,1	51,4	53,0	41,3	47,2	35,3	33,5	30,0

En milliards d'euros – source Ministère des Finances

Un ISF allégé de plus de 50 %

L'ISF est actuellement acquitté par un peu moins de 350 000 contribuables dont le patrimoine déclaré dépasse 1,3 million d'euros. Le taux de cet impôt varie de 0,5 à 1,5 %. Ce tarif s'applique pour la fraction du patrimoine qui est supérieure à 800 000 euros.

Rendement de l'ISF en milliards d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement net	3,6	4,5	4,3	5,0	4,4	5,4	5,2	4,8

En milliards d'euros

La réforme annoncée pourrait réduire le poids de l'ISF de 62 %. Il conviendra de connaître le sort réservé aux titres « pierre-papier » (SCPI et OPCI) pour apprécier l'ampleur de l'exonération.

La Flat Tax à 30 %, une idée simple mais pas facile à appliquer

Le Gouvernement entend remplacer le régime d'imposition des revenus du patrimoine par un taux de prélèvement forfaitaire unique (IFU) d'environ 30 %. Pour l'assurance-vie, seuls les revenus issus de versements postérieurs à la présentation ou à l'adoption de la loi de finances pour 2018 seraient concernés, sous réserve que les versements aient dépassé 150 000 euros.

Pour les produits de taux

Les ménages peuvent actuellement opter pour l'assujettissement au barème de l'impôt sur le revenu ou faire le choix de l'application d'un prélèvement libératoire de 24 %. Ce dernier est octroyé à la condition que les revenus issus des produits de taux ne dépassent pas 2 000 euros. Les contribuables choisissant le barème de l'impôt sur le revenu doivent s'acquitter d'un précompte, régularisé au moment de l'imposition des revenus correspondants. Dans les deux cas, il faut ajouter les prélèvements sociaux de 15,5 % (17,2 % au 1^{er} janvier 2018 en cas d'adoption du relèvement). 5,1 points de CSG sont déductibles de l'impôt sur le revenu en cas d'impositions des revenus dans le cadre du barème.

Prélèvements sur les produits de taux

Taux d'imposition IR	TMI* 0 %	TMI 14 %	TMI 30 %	TMI 41 %	TMI 45 %
Option IR (prélèvements sociaux et IR)	15,5 %	28,80 %	43,97 %	54,4 %	58,21 %
Option prélèvement libératoire à 24 % dans la limite de 2000 euros	39,5%	39,5 %	39,5 %	39,5 %	39,5 %
Flat taxe à 30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %

*TMI : taux marginal d'imposition à l'impôt sur le revenu

La taxation des dividendes

Depuis 2013, les dividendes sont soumis au barème de l'impôt sur le revenu (en bénéficiant d'un abattement de 40 %). La pression fiscale varie en fonction du taux marginal d'imposition appliqué au titre de l'IR. Elle passe ainsi de 15,5 % à 40,2 %.

La Flat Tax devrait s'accompagner de la suppression de l'abattement de 40 % et intégrer les prélèvements sociaux.

Prélèvements sur les dividendes

Taux marginal d'imposition	0 %	14 %	30 %	41 %	45 %
IR + Prélèvements sociaux	15,5 %	23,18 %	31,97 %	38 %	40,02 %
Flat Tax à 30 %	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %

La taxe de 30 % appliquée à l'assurance-vie

Assurance-vie - option prélèvement libératoire

	Contrats de moins de 4 ans	Contrats de 4 à 8 ans	Contrats de plus de 8 ans
Prélèvements sociaux	15,5 %	15,5 %	15,5 %
Prélèvement libératoire	35 %	15 %	7,5 %
Prélèvements fiscaux et sociaux	50,5 %	30,5 %	23 %
Flat Tax	30 %	30 %	30 %

**Assurance-vie
Option impôt sur le revenu**

Taux marginal d'imposition	0 %	14 %	30 %	41 %	45 %
Prélèvements sociaux	15,5 %	15,5 % dont 5,1 points déductibles	15,5 % dont 5,1 points déductibles	15,5 % dont 5,1 points déductibles	15,5 % dont 5,1 points déductibles
IR + PS	15,5 %	28,78 %	43,97 %	54,41 %	58,20 %
Flat Tax	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %

Pour les contrats de plus de 8 ans, un abattement de 4 600 euros pour un célibataire et de 9 200 euros pour un couple est prévu. Le passage à la Flat Tax entraînera-t-il la suppression de cet abattement ?

La suppression de la 4^e tranche de la taxe sur les salaires

La taxe sur les salaires est due par les employeurs non assujettis à la TVA (essentiellement le secteur financier). Il existe quatre taux pour cette taxe en fonction du montant des salaires. Le Gouvernement a l'intention de supprimer le taux de 20 % qui s'applique au-delà de 152 979 euros de salaire. Cette mesure vise à inciter les institutions financières installées à Londres à migrer vers Paris. Aucun calendrier n'a été avancé pour l'application de cette mesure.

La taxe sur les salaires qui est fortement critiquée depuis des années, a rapporté 13,5 milliards d'euros.

La réforme de la taxe sur les transactions financières

La taxe sur les transactions financière a été créée par la loi de finances rectificative pour 2012. Elle s'applique depuis le 1^{er} août 2012 aux acquisitions de titres cotés émis par des entreprises françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros. À compter du 1^{er} janvier 2018, cette taxe est censée s'appliquer aux opérations d'achat et de vente d'un même titre au cours d'une même journée. Son taux est de 0,3 %. Cette taxe a rapporté 1,1 milliard d'euros en 2016. Le Gouvernement a indiqué que, pour 2018, il supprimera la taxation des transactions intra-journalières.

La suppression de la taxe sur les dividendes de 3 %

La loi de finances rectificative pour 2012 a également créé une contribution de 3 % sur les dividendes distribués, à compter du 17 août 2012, par les entreprises

soumises à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des PME et des organismes de placement collectif. Cette taxe a été jugée illégale par la Cour de Justice de l'Union européenne car elle est contraire à la directive mère-fille. La France est susceptible d'être condamnée à hauteur de 5 milliards d'euros. Le Ministre de l'Économie a fait savoir que cette taxe qui a rapporté 2,04 milliards d'euros en 2016 sera prochainement supprimée.

	2013	2014	2015	2016
Recettes de la taxe de 3 % sur les dividendes en milliards d'euros	1,94	1,93	2,15	2,04

Source : DGFIP

De la refonte de la taxe d'habitation à la réforme des finances locales

Le Président de la République a pris l'engagement d'exonérer 80 % de la population de la taxe d'habitation. Cette exonération entraînerait un surcoût pour l'État de 10 milliards d'euros. En 2018, une première étape serait conduite portant sur 3 milliards d'euros.

En 2016, les recettes issues de la taxe d'habitation s'élevaient à 21 milliards d'euros dont 5 milliards étaient pris en charge par l'État dans le cadre des compensations et des dégrèvements. La taxe d'habitation qui est affectée à la sphère communale a fortement progressé ces dix dernières années en raison de la montée en puissance des structures intercommunales. Dans les villes de plus de 100 000 habitants, la taxe d'habitation est en moyenne de 1000 euros. Elle peut, dans certaines communes, dépasser 2000 euros pour un trois pièces. Étant donné que 53 % des ménages sont exonérés d'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation est bien souvent le principal impôt direct acquitté.

Plusieurs mécanismes d'allègement de la taxe d'habitations sont en vigueur.

Sont ainsi exonérées de la taxe d'habitation les personnes qui se trouvent dans, au moins, l'une de ces situations :

- Être âgé de plus de 60 ans et ne pas avoir été soumis à l'ISF l'année précédente, être veuf et non soumis à l'ISF l'année précédente, être bénéficiaire de minimas sociaux (l'ASI, l'ASPA, être bénéficiaire de l'AAH ou être infirme ou invalide) ;
- Ou habiter son logement seul, avec son conjoint ou son partenaire de Pacs, avec des individus à charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu ou avec des personnes titulaires de l'ASPA ou de l'ASI **et dont le revenu fiscal de référence l'année précédant celle au titre de laquelle l'imposition est établie ne dépasse pas un certain plafond.** Pour 2017, le revenu fiscal de référence de 2016 ne doit pas excéder 10 708 euros pour la première part de quotient familial (12 138 euros pour 1,25 part et 16 426 euros pour deux parts).

Par ailleurs, les contribuables qui ne remplissent pas les conditions d'exonération mais dont le revenu de référence de l'année précédente est inférieur à un certain plafond peuvent bénéficier d'un dégrèvement partiel de leur taxe d'habitation. Le plafond de dégrèvement de taxe d'habitation 2017 est fixé en fonction de la situation de famille. Le dégrèvement partiel se traduit par un plafonnement de la taxe d'habitation à 3,44 % du montant du revenu de référence pris en compte, revenu diminué d'un abattement de taxe d'habitation variant en fonction de la taille du foyer fiscal.

La réforme de la taxe d'habitation

L'objectif est d'exonérer 80 % des redevables de la taxe d'habitation. La montée en puissance des dégrèvements devraient s'étaler sur 3 ans. La perte de recettes pour les communes et les groupements serait compensée par l'État. Évidemment, cela réduirait à terme, les marges de manœuvre des collectivités territoriales. En effet, sur cette partie transférée, les communes n'auront plus la mainmise sur les taux. Cette réforme pourrait poser au moins un double problème de constitutionnalité. En effet, l'étatisation du principal impôt direct porterait atteinte au principe d'autonomie fiscale.

L'article 72-C de la Constitution de 1958 mentionne que « *les collectivités territoriales bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement dans les conditions fixées par la loi. Elles peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toutes natures. La loi peut les autoriser à en fixer l'assiette et le taux dans les limites qu'elle détermine. **Les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources.** La loi organique fixe les conditions dans lesquelles cette règle est mise en œuvre. Tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice. Toute création ou extension de compétences ayant pour conséquence d'augmenter les dépenses des collectivités territoriales est accompagnée de ressources déterminées par la loi. La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales* ».

La réforme de la taxe d'habitation crée également deux catégories de collectivités, celles qui auront la quasi-totalité de leurs habitants exonérés et celles dont moins de 50 % le seront. Par ailleurs, les contribuables non exonérés ne risquent-ils pas d'être transformés en variable d'ajustement ? Il y aurait donc deux catégories d'habitants dans les communes, les assujettis et les non-assujettis. Certes, certains pourront mettre en avant que cela est déjà le cas pour l'impôt sur le revenu (43 % des ménages sont imposables).

Face aux contestations des élus locaux, le Président de la République a souhaité élargir le débat à l'ensemble de la fiscalité locale. Ainsi, lors de la conférence des territoires qui s'est tenue le 17 juillet dernier au Sénat, il a indiqué qu'il souhaitait ouvrir dans le cadre d'une commission de travail « *une réflexion profonde de la refonte de la fiscalité locale, et en particulier en substitution de la taxe d'habitation* ».

Il a indiqué que le financement des collectivités territoriales pourrait s'appuyer sur un impôt national (la CSG par exemple).

Depuis les lois de décentralisation de 1982, la question du remplacement de la taxe d'habitation est engagée. Les impôts directs locaux sont jugés archaïques, injustes et inadaptés aux besoins des collectivités locales. Les valeurs locatives qui servent d'assiette n'ont pas été réellement recalculées depuis 1970. De ce fait, de nombreux logements sont classés sans confort quand bien même ils ont bénéficié de travaux de réhabilitation. Il y a donc de fortes disparités en fonction de l'âge du logement et de sa situation géographique. De plus les valeurs locatives ne tiennent pas compte des capacités contributives des redevables. Les communes pauvres ne disposant pas d'activités économiques et accueillant des ménages modestes, sont contraintes d'appliquer des taux élevés.

En 1991, la taxe d'habitation a failli, partiellement, disparaître au profit de la taxe départementale sur le revenu. Ce projet adopté par le Parlement fut abandonné en raison des transferts de charges qu'il occasionnait entre contribuables et entre collectivités.

En suggérant que les collectivités locales puissent accéder à des impôts nationaux, Emmanuel Macron s'inspire du système allemand. En effet, en Allemagne, le système de financement des collectivités locales repose en partie sur un système de péréquation visant à réduire les écarts de richesse entre-elles.

Cette péréquation se décline en trois niveaux de redistribution fiscale - une redistribution des impôts perçus collectivement - une péréquation verticale entre le Bund et les Länder - une péréquation financière horizontale entre Länder sans intervention du Bund. Les communes reçoivent également une part des impôts communautaires attribués aux Länder (impôt sur le revenu, TVA et impôt sur les sociétés).

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Dépenses publiques, un retour ou presque à la normale

Selon l'étude de l'OCDE « Panorama des administrations publiques 2017 », les dépenses publiques représentaient, en moyenne, 40.9 % du produit intérieur brut (PIB) en 2015, chiffre en hausse par rapport aux 38.8 % constatés en 2007, avant la crise. Les dépenses publiques en proportion du PIB sont les plus élevées en France (56.5 % en 2016), suivie de la Finlande (56.1 %) et du Danemark (53.6 %). À l'inverse, en 2015 (année sur laquelle portent les données disponibles les plus récentes), les dépenses publiques étaient les plus faibles au Mexique (24.5 %), en Irlande (29.5 %) et en Corée (32.4 %).

Des déficits publics en voie de réduction

Le déficit budgétaire moyen a atteint, en 2015, 2.8 % du produit intérieur brut (PIB) dans l'ensemble des pays de l'OCDE, en diminution par rapport aux 8.4 %

enregistrés en 2009. Les États membres commencent tout juste à effacer le choc budgétaire provoqué par la crise de 2008. Le solde structurel (calculé en prenant en compte les fluctuations budgétaires liées à la conjoncture) s'est amélioré, passant de -6.3 % du PIB potentiel en 2009 à -2.4 % en 2015 à l'échelle des pays de l'OCDE, ce qui marque un retour à des tendances longues.

Une dette publique toujours impressionnante

En revanche, en raison de l'accumulation de dix années de déficits publics élevés, la dette publique reste à un niveau sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La dette publique brute des pays de l'OCDE atteignait, en effet, en moyenne 112 % du PIB en 2015. Le montant de la dette étant égal ou supérieur à celui du PIB dans 11 pays.

Dépense publique, la France 16 points au-dessus de la moyenne de l'OCDE

En 2015, les dépenses publiques représentaient en moyenne 40.9 % du PIB dans les pays de l'OCDE. À 38.8 % en 2007, avant la crise financière, elles ont augmenté pour atteindre 44.2 % en 2009, puis reculé depuis. Les dépenses publiques étaient les plus élevées, en proportion du PIB, en Finlande et en France (57 % dans les deux pays), devant le Danemark (54.8 %), la Grèce (54.2 %), la Belgique (53.9 %) et l'Autriche (51.7 %). La France qui, depuis 2007, était, selon l'OCDE, recordman de la dépense publique, partage désormais la première place de ce palmarès avec la Finlande. Les ratios de dépenses publiques les plus bas se situent au Mexique (24.5 %), en Irlande (29.5 %), en Corée (32.4 %), en Turquie (33.1 %) et au Chili (33.9 %).

Les dépenses sociales en forte progression

Entre 2007 et 2015, les dépenses publiques au sein de la zone OCDE ont augmenté le plus fortement dans les domaines de la protection sociale (+2.6 points de pourcentage) et de la santé (+1.7 point de pourcentage).

Le vieillissement des populations et le chômage, élevé, conduisent à une augmentation des dépenses sociales, qui représentaient 41 % des dépenses totales en 2015, contre 37 % en 2007. Cette montée en puissance de la protection sociale entraîne la baisse relative du poids des dépenses courantes qui sont passées de 39 % à 37 %. De même, les dépenses d'investissement qui représentaient 9,3 % de l'ensemble des dépenses publiques en 2009 ne comptent plus que pour 7.7 % de celles de 2015.

L'investissement, la variable d'ajustement

L'investissement public s'établissait, en moyenne, à 3.2 % du PIB en 2015, les taux nationaux variant de 6.7 % en Hongrie à 1.5 % en Israël. L'investissement public a servi de variable d'ajustement dans les politiques d'assainissement mises en œuvre depuis la crise. Il est, ainsi, en baisse par rapport à la moyenne de 4.1 % enregistrée en 2009, année.

Les recettes publiques, en hausse depuis le début de la crise

Les recettes publiques se sont élevées à 38,1 % du PIB en 2015 contre 37,3 % du PIB en 2007 et 35,8 % en 2009 en pleine récession. Les recettes publiques étaient supérieures à 50 % du PIB dans sept des 34 pays membres de l'OCDE : la Norvège (54,8 %), la Finlande (54,2 %), le Danemark (53,5 %), la France (53,4 %), la Belgique (51,4 %), l'Autriche (51,6 %) et la Suède (50,5 %). Dans deux pays seulement, elles étaient inférieures à un tiers du revenu national annuel : l'Irlande (27,6 %) et le Mexique (23,7 %). En Grèce, les recettes budgétaires sont supérieures à leur niveau d'avant crise, puisqu'elles sont passées de 40,4 % du PIB en 2007 à 48,3 % en 2015. Cette progression s'explique avant tout par la contraction de 24 % du PIB depuis le début de la crise.

Les recettes publiques par habitant ont évolué de façon analogue aux recettes globales, augmentant de façon assez uniforme dans l'ensemble des pays de l'OCDE au fur et à mesure que la crise se dissipait. En moyenne, elles s'établissaient en 2015 à 16 094 dollars en parité de pouvoir d'achat. Les pays où elles sont le plus élevées sont le Luxembourg (44 485 dollars PPA), la Norvège (33 977 dollars) et le Danemark (26 203 dollars). La situation atypique du Luxembourg provient de la contribution fiscale des travailleurs transfrontaliers qui ne sont pas comptabilisés parmi les résidents. Pour la Norvège, ce sont les revenus pétroliers qui expliquent le niveau élevé des impôts par habitant. Les recettes par habitant sont inférieures à 10 000 dollars en Lettonie, en Turquie et au Mexique.

En 2015, en moyenne, les recettes des administrations centrales de la zone OCDE provenaient à 72,5 % des prélèvements fiscaux (les taux relevés allant de 47,6 % en Norvège à 91 % en Belgique), à 16,1 % des cotisations sociales (les États-Unis affichant le taux le plus élevé, à savoir 33,7 %) et, pour le solde, de ventes d'actifs, de subventions et d'autres sources.

L'emploi public relativement stable

La part des emplois publics dans l'emploi total est restée quasiment inchangée, au taux de 18,1 % en 2015 contre 17,9 % en 2007, bien que certains pays aient signalé des réductions d'effectifs. En règle générale, l'emploi public a fléchi en 2011-2012 avant de se redresser en 2014-2015. Sa part dans l'emploi total sur la période 2007-2015 a diminué le plus fortement au Royaume-Uni et en Israël, et s'est étoffée le plus sensiblement en République tchèque, en Estonie, en Hongrie, en Slovénie et en Espagne. Le Danemark, la Norvège et la Suède affichent les plus forts taux d'emploi public, soit près de 30 % de l'emploi total. Les pays d'Asie ont recours dans une moindre mesure à des agents publics, l'emploi dans les administrations publiques représentant seulement 6 % de l'emploi total au Japon et 7,6 % en Corée.

Parmi les pays de l'OCDE, le plus décentralisé est la Suisse, où plus de 90 % des agents publics travaillent au niveau infranational, suivie du Canada et du Japon. Les plus centralisés sont la Turquie et l'Irlande, dont 90 % des agents publics sont employés dans l'administration centrale.

A la lecture du rapport de l'OCDE sur les finances publiques, les pays avancés ont entrepris un important effort d'assainissement. L'organisation internationale souligne que les États ont réduit trop fortement leurs investissements au risque de peser durablement sur la croissance potentielle. Dans un souci de bonne gouvernance, l'OCDE insiste pour la mise en œuvre, par les pouvoirs publics, de procédures élaborées de réductions de dépenses associant le personnel et les responsables publics. Elle milite par ailleurs en faveur d'une transparence des plans d'assainissement et de la nécessité pour les administrations publiques de décliner des techniques de management privé tout en les adaptant.

France / Allemagne, pourquoi l'Allemagne gagne encore

En 2015, les dépenses publiques représentaient 57 % du PIB en France, contre 44 % en Allemagne, soit un écart de 13 points de PIB. Entre 1996 et 2002, cet écart n'était que d'environ 5 points de PIB. L'écart s'est amplifié de 8 points de PIB depuis 2002, avec une hausse de 5 points en France et une baisse de 3 points en Allemagne sur la même période. Depuis lors, la croissance du PIB/habitant, moindre en France, ne s'est pas accompagnée d'un moindre dynamisme des dépenses publiques par tête. L'Allemagne a, en revanche, bénéficié d'un taux de croissance supérieur et a mené une politique de maîtrise de ses dépenses publiques.

Depuis la fin du XX^e siècle, les structures de dépenses ont peu évolué de part et d'autre du Rhin et ne peuvent donc pas expliquer l'augmentation de l'écart. Néanmoins, ces différences de structures ne sont pas sans lien avec une partie de l'écart existant entre les deux pays. L'Allemagne compte moins de jeunes mais plus de retraités, ce qui, in fine, ne modifie guère le ratio actifs/inactifs entre les deux pays. Les autorités françaises mettent souvent en avant l'effort de défense pour expliquer une partie du surcroît de dépenses publiques. Or, la France a réduit plus fortement ses dépenses militaires que l'Allemagne lors de ces vingt dernières années.

Le poids des dépenses publiques en France a pour conséquence des prélèvements publics plus élevés. Les impôts et cotisations sociales brutes s'élèvent à 47,9 % du PIB en France en 2015, en hausse de 4 points par rapport à 2002, contre 40,0 % en Allemagne (+ 1 point par rapport à 2002).

L'Allemagne a renoué depuis deux ans avec les excédents budgétaires, + 0,7 % du PIB en 2015 et +0,8 % en 2016. Le déficit public français s'est élevé de son côté à 3,5 % du PIB en 2015 et à 3,4 % en 2016. Les trajectoires en matière de finances publiques étaient semblables jusqu'en 2008. Elles ont divergé avec la crise et surtout après 2010. La France a tardé à réduire son déficit et à maîtriser sa dette publique qui atteint plus de 97 % du PIB en 2016 contre 71 % en Allemagne. La charge de la dette pèse en 2015 plus fortement sur les finances publiques françaises (de 0,4 point de PIB).

Le facteur « croissance » explique une partie du creusement du fossé entre la France et l'Allemagne

La plus faible croissance du PIB par habitant en France sur la période 2002-2015 par rapport à l'Allemagne explique pour moitié la divergence du ratio de dépenses par rapport au PIB entre les deux pays. La France a dû faire face à des dépenses plus importantes en matière d'indemnisation du chômage. Par ailleurs, face à la stagnation du pouvoir d'achat, les pouvoirs publics ont accru les dépenses d'assistance. La multiplication des crédits d'impôt a également contribué au creusement de l'écart entre les deux pays. Le CICE, le crédit d'impôt recherche, les crédits d'impôt pour les ménages sont comptabilisés en dépenses publiques et moindres recettes. Ils n'ont pas d'équivalent en Allemagne. Ces dispositifs expliquent près de 50 % de l'écart.

L'option privée de l'assurance-maladie a un impact non négligeable sur le niveau des dépenses de santé en Allemagne

Les dépenses de santé représentent 11 à 12 % du PIB dans les deux pays. Le niveau de dépenses de santé par habitant est supérieur en Allemagne mais depuis le milieu des années 2000, les Allemands ayant des revenus élevés peuvent opter pour une couverture d'assurance-maladie privée. Ce système assure désormais 8 % des dépenses d'assurance maladie et pèse 1 % du PIB. Il n'a pas d'équivalent en France.

Les retraites allemandes ne sont pas toutes rangées dans la catégorie des régimes obligatoires

Certaines professions indépendantes ne sont pas tenues d'être affiliées à l'assurance vieillesse de base publique. Elles peuvent se rattacher à des régimes privés. Par ailleurs, si les retraites complémentaires sont obligatoires en France et incluses dans les dépenses publiques, elles sont facultatives et relèvent d'accords de branche (privés) en Allemagne. La retraite privée représente ainsi 1 point de PIB en Allemagne contre 0,3 % en France.

Les réformes menées en Allemagne dans les années 2000 ont abouti à une diminution d'un point de PIB des dépenses publiques liées aux retraites, entre 2002 et 2014, quand, dans le même temps, elles progressaient de 3 points de PIB en France. Ainsi, l'Allemagne, dont la population est pourtant plus âgée (27 % de la population a plus de 60 ans contre 24 % en France), a aujourd'hui des dépenses de retraite bien moins élevées qu'en France, et ce même en incluant les pensions privées. En effet, le poids des pensions vieillesse-survie, y compris privées est, en 2014, de 10,9 % du PIB contre 14,5 % en France (données sur la protection sociale SESPROS 5 d'Eurostat). Cela s'explique par une moindre générosité du système, avec un âge effectif de départ à la retraite plus élevé et un niveau de pension moins généreux (taux de remplacement plus faible). Le taux d'emploi des 60-64 ans est ainsi bien plus élevé en Allemagne (53,3 % en 2015 contre 27,6 % en France, selon les données Eurostat), ce qui, outre l'impact sur les dépenses, bénéficie à la croissance économique. En revanche, il faut noter une baisse du

niveau de vie depuis 2005 des plus de 60 ans relativement au reste de la population en Allemagne.

Les caractéristiques démographiques à l'origine d'un écart de 2 points de PIB au niveau des dépenses publiques

La France dépense 1,3 point de PIB de plus que l'Allemagne en ce qui concerne l'enseignement. Cet écart, stable dans le temps et s'explique par une population plus jeune. Les 0 - 24 ans représentent 31 % de la population en France contre 24 % en Allemagne. Par ailleurs, la France a privilégié un système public pour le pré-primaire (3-6 ans) quand l'Allemagne a opté pour des services privés. Ainsi, sur un champ comparable, de l'école primaire au supérieur, la différence est de seulement 0,6 point de PIB. L'Allemagne dépense, en euros, davantage par élève que la France en matière d'enseignement.

Dans le domaine de la Défense, le budget français est supérieur de 0,7 point de PIB par rapport à l'Allemagne mais il tend à se réduire au cours de ces dernières années.

Le plein emploi, une source d'économies

Les dépenses de chômage sont inférieures d'un point de PIB en Allemagne. Les réformes Hartz ont durci les conditions d'indemnisation du chômage. Les prestations chômage sont moitié moindres en Allemagne : 1,1 % du PIB contre 2,0 % en France (rapporté au nombre de chômeurs, le montant est en revanche proche). Elles ont également profondément affecté le fonctionnement du marché du travail allemand et permis de réduire le chômage structurel en incitant au retour à l'emploi.

La France aime la pierre qui lui rend mal

En matière de dépenses pour le logement (hors prestations sociales), les dépenses publiques des deux pays ont connu des trajectoires inverses. Les aides à l'investissement et les subventions destinées aux constructeurs (notamment pour la construction HLM), se sont développées en France à partir du milieu des années 2000 et représentent 0,4 point de PIB en 2014. En Allemagne, les subventions au logement privé qui représentaient environ 0,6 point PIB au début des années 2000 ont été supprimées progressivement à partir de 2006.

Les dépenses publiques de logement comprennent des prestations individuelles versées par la sécurité sociale (fonction protection sociale), qui sont plus élevées en France qu'en Allemagne (respectivement 1,0 % du PIB contre 0,5 % en Allemagne). Il faut ajouter qu'en France, le secteur du bâtiment bénéficie d'autres avantages non inclus dans la dépense publique (exonérations de taxes, TVA réduite, avantages de taux, etc.). Au total l'aide publique dédiée au logement s'élève en France à 1,9 % du PIB en 2014 (Comptes du logement) pour une efficacité souvent mise en question par la Cour des Comptes. Cette politique entraîne, par rapport à l'Allemagne, un surcroît de dépenses publiques d'un point de PIB.

Les deux pays divergent en matière de finances publiques depuis une dizaine d'années. L'augmentation des effectifs de la fonction publique, surtout territoriale, la

croissance des dépenses de protection sociale et un fort interventionnisme afin d'atténuer les stigmates de la crise expliquent la progression des dépenses publiques en France. Le surcroît de croissance, le retour au plein emploi et les réformes engagées par Gerhard Schröder dans les années 2000 ont, du côté allemand, permis de réduire le poids des dépenses publiques.

La France pourrait diminuer le poids de ses dépenses publiques en repensant son système de retraite et en réformant l'assurance maladie. L'amélioration du taux d'emploi des plus de 60 ans devrait constituer une priorité afin de limiter les dépenses retraite et d'accroître les recettes publiques. Une refonte de la gestion des collectivités locales semble également nécessaire au regard de l'augmentation de leurs dépenses depuis vingt ans.

LE COIN DES TENDANCES

Réalités et illusions du déclassement

Thème récurrent du débat public, depuis une trentaine d'années, une part croissante de la population serait menacée de déclassement. Les jeunes actifs seraient les principales victimes de ce phénomène. Du fait de problèmes d'insertion professionnelle, de salaires plus faibles et stagnants, ils auraient un niveau de vie inférieur à celui de leurs parents avec peu de possibilité d'améliorer leur situation à moyen terme. Cette analyse qui a donné lieu à de nombreux ouvrages dont celui de Louis Chauvel (la spirale du déclassement – Seuil 2016) ou celui de Christophe Guilly (le crépuscule de la France d'en haut – Flammarion 2016) n'est qu'en partie confirmée par les résultats des études statistiques menées par les différents organismes.

Un quart de la population se sent déclassé

Selon l'INSEE, un quart des personnes de 30 à 59 ans expriment un sentiment de déclassement par rapport à leur père mais, sur une génération, en 2014-2015, 40 % expriment un sentiment d'ascension sociale. 41 % des personnes de France métropolitaine âgées de 30 à 59 ans sont ou étaient cadres ou professions intermédiaires alors que ce n'était le cas que pour 29 % de leurs pères (les études par rapport à la situation à la mère remontent moins dans le temps mais confirment cette tendance). Ainsi, 27 % des personnes estiment que le niveau ou le statut de leur profession est plus élevé que celui atteint par leur père lorsqu'elles terminaient leurs études et 9 % qu'il est bien plus élevé.

Parmi les 25 % considérant vivre une situation de déclassement, 19 % jugent que le niveau ou le statut de leur profession est plus bas et 6 % qu'il est bien plus bas. Enfin, 22 % des personnes pensent que leur profession est à peu près équivalente à celle de leur père et 9 % que leur profession n'est pas comparable.

Un sentiment qui dépend de son origine sociale mais qui se diffuse de plus en plus

L'appréciation des personnes sur leur situation sociale est liée à la catégorie socioprofessionnelle. Plus les personnes se situent en haut de l'échelle sociale, plus elles expriment un sentiment de promotion sociale : 50 % des cadres se considèrent mieux classés que leur père, contre 22 % des employés ou ouvriers non qualifiés. Inversement, les employés et ouvriers non qualifiés sont les plus nombreux (36 %) à se sentir déclassés. Les employés et les ouvriers sont les plus sujets au sentiment de déclassement : 30 % d'entre eux se sentent déclassés et ils représentent près de 60 % des personnes qui se sentent déclassées. 53 % des employés et ouvriers non qualifiés ont une position sociale moins élevée que celle de leur père et 36 % se sentent effectivement déclassés. La mobilité sociale descendante et le sentiment de déclassement sont, logiquement, moins fréquents chez les employés et les ouvriers qualifiés, avec des taux respectifs de 19 % et de 26 %.

Au sein des employés et des ouvriers, le sentiment de déclassement varie fortement selon les professions. Il est ainsi plus élevé pour les ouvriers agricoles (45 %), les caissiers (43 %), les serveurs, aides de cuisine et employés d'hôtel (40 %) ou encore les vendeurs non spécialisés (37 %). Dans ces professions, les conditions d'emploi sont en effet moins favorables (davantage de temps partiel, risque de chômage plus élevé et revenu plus faible) et les mobilités sociales descendantes plus fréquentes. À l'inverse, le sentiment de déclassement est plus faible chez les ouvriers qualifiés, notamment ceux de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics ou de la mécanique et du travail des métaux, pour lesquels la mobilité sociale descendante est très rare (environ 10 %). Ce sentiment est également peu répandu parmi les militaires, les policiers, les surveillants pénitentiaires et les pompiers (17 %). Ces professions s'inscrivent plus souvent dans une trajectoire sociale descendante (environ 30 %), mais le risque de chômage y est plus faible et les rémunérations plus élevées que pour les autres employés ou ouvriers.

L'appréciation de sa propre position sociale dépend encore plus nettement du milieu d'origine. Ainsi, seuls 16 % des enfants de cadres considèrent que leur profession est plus élevée que celle de leur père, illustrant un effet « plafond » : lorsque la position d'origine est élevée, il est *a priori* difficile de progresser encore dans la hiérarchie sociale. Symétriquement, seuls 13 % des enfants d'employés ou d'ouvriers non qualifiés se sentent déclassés, traduisant un effet « plancher ». Les enfants d'agriculteurs se sentent également peu souvent déclassés par rapport à leur père (13 %). Dans leur grande majorité, ils ont quitté le monde agricole et leur appréciation se réfère sans doute aux conditions de travail très difficiles de leur père.

Les sentiments de déclassement ou d'ascension sociale se diffusent au sein de la population et concernent toutes les catégories socioprofessionnelles : quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle considérée, six à sept personnes sur dix estiment occuper une position sociale différente de celle de leur père. Près d'un cadre sur cinq se sent quand même moins bien classé socialement que son père. Ce sentiment de déclassement est l'expression d'une frustration qui s'accompagne d'une forte nostalgie vis-à-vis des Trente Glorieuses. Les Français considèrent que les années 60 et 70 offraient des possibilités d'ascension beaucoup plus fortes qu'aujourd'hui.

Même si la reconstruction et la forte croissance de ces décennies généraient d'importantes opportunités de progression sociale, l'accès limité à l'enseignement supérieur freinait également les ascensions.

Le diplôme n'est plus un sésame

La massification de l'enseignement supérieur ne s'est pas traduite par une augmentation à due concurrence des postes de cadres. En retenant le niveau de la population, la France devrait compter plus de 22 % de cadres quand leur poids au sein de l'emploi n'était, en 2012, que de 16 %. En intégrant les professions intermédiaires, l'écart est encore plus important, 11 points. Malgré un nombre de diplômés croissant, les emplois de cadres et de professions intermédiaires n'ont pas augmenté au même rythme. Cette situation explique, en partie, le chômage des jeunes et l'expatriation d'une partie des jeunes diplômés. Le diplôme était censé apporter une augmentation de revenus. Or, s'il offre une possibilité réelle d'obtenir un emploi, il n'est plus une garantie gage d'élévation sociale. Ce changement est mal vécu pour les générations nées dans les années 80 et postérieures. Le sentiment de déclassement se nourrit également de la montée des vulnérabilités. Les jeunes générations se marient plus tard et divorcent plus fréquemment. La succession des crises rend également les carrières professionnelles plus accidentées.

L'accès aux meilleurs diplômes s'est durci. En effet, si le nombre de places au sein des grandes écoles ou des grands établissements d'enseignement supérieur s'est accru, la hausse a été inférieure à la progression du nombre de bacheliers. La difficulté pour les enfants des catégories sociales les moins élevées s'est accrue malgré quelques tentatives de discriminations positives (Sciences Po Paris). L'obtention d'un diplôme ne suffit plus. Il doit s'accompagner d'expérience à l'étranger et en entreprises (stages) faute de quoi il peut être une source de désillusions (cf. Eric Maurin, la nouvelle question scolaire, les bénéfiques de la démocratisation). La massification n'est pas synonyme de réussite sociale.

Le sentiment de déclassement social diminue quand l'âge augmente

Se sentir déclassé par rapport à son père, tout comme le fait de connaître une mobilité sociale descendante, est moins fréquent à mesure que l'âge augmente : 29 % des personnes de 30 à 39 ans se considèrent moins bien classées que leur père, contre 22 % pour les personnes de 50 à 59 ans. Ces différences selon l'âge pourraient refléter davantage de mobilités descendantes pour les plus jeunes générations, sans qu'il ne soit possible de conclure. En effet, les différentes générations ne sont pas observées au même stade de leur carrière : les plus jeunes sont encore au début de leur carrière quand les plus anciennes sont plus avancées. Selon les calculs de Louis Chauvel et de Martin Schröder (2014), le niveau de vie des personnes nées dans les années 80 devrait être de 30 % supérieur à celui effectivement enregistré si la croissance s'était maintenue au-dessus de 2 %. Il y a bien à leurs yeux, en France, comme dans la grande majorité des pays occidentaux, une rupture qui explique le pessimisme d'une part non négligeable de la population.

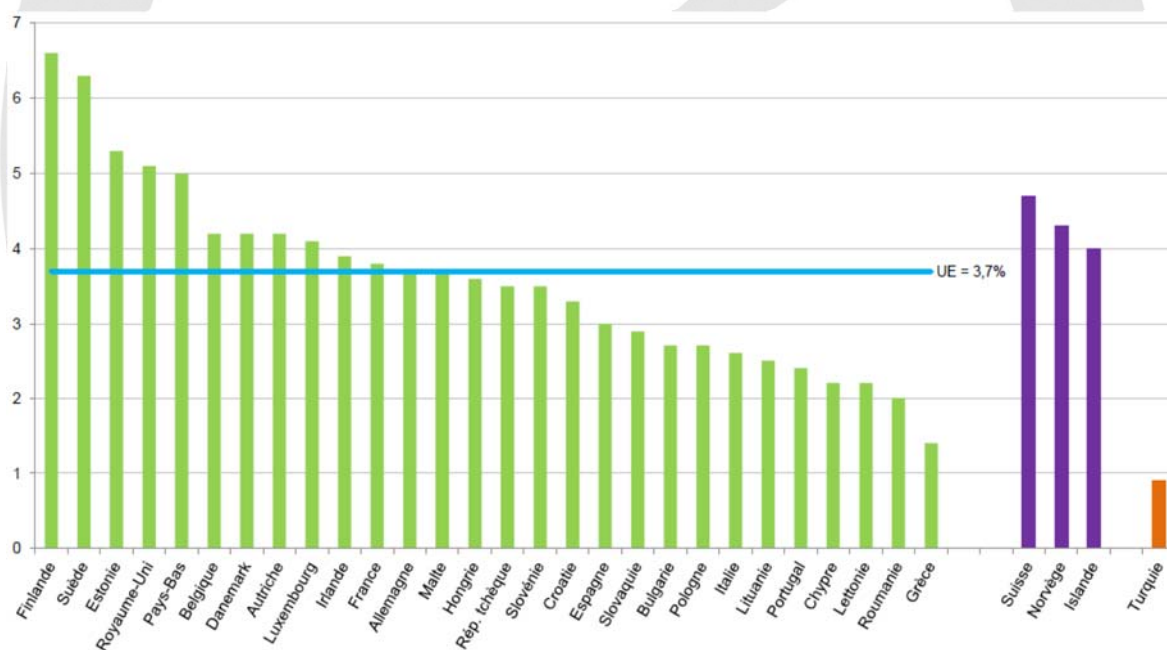
Le déclassement est de plus en plus géographique

Le sentiment de déclassement est également lié à son lieu de résidence. Habiter en milieu rural ou au sein d'une commune riche d'une grande agglomération n'est en rien comparable. Une France à plusieurs vitesses existe et expose à des modes de vie différents. Le déclassement résidentiel est devenu un élément important au sein de la population. La nécessité pour de nombreux ménages de déménager de plus en plus loin du cœur des métropoles est vécue comme un échec. Ces migrations génèrent des nuisances et des préjudices en chaîne (accès à des établissements d'enseignement moins renommés, accès plus difficile aux services de santé, temps de transport allongés).

Les TIC sont-ils l'avenir de l'emploi ?

En 2016, 8,2 millions de personnes étaient employées au sein de l'Union européenne (UE) en tant que spécialistes des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ils occupent 3,7 % des emplois. L'Europe rattrape progressivement son retard sur les États-Unis, pays dans lequel ce secteur crée moins d'emplois qu'auparavant.

Proportion de spécialistes des TIC, 2016 - (en % de l'emploi total)



Du fait de leur poids démographique, en 2016, trois États totalisaient, au sein de l'Union, la moitié de l'ensemble des spécialistes des TIC : le Royaume-Uni (1,6 million de personnes), l'Allemagne (1,5 million) et la France (1,0 million). En termes relatif, les pays d'Europe du Nord et le Royaume-Uni arrivent en tête. Les emplois dans les TIC représentent 6,6 % des emplois en Finlande, 6,3 % en Suède, 6,5 % en Estonie et 5,1 % au Royaume-Uni. À l'autre extrémité, la Grèce (1,4 %) affichait la proportion la plus faible, suivie de la Roumanie (2,0 %), de Chypre et de la Lettonie (2,2 % chacun). En France, ce secteur emploie 3,8 % des actifs.

Par rapport à 2011, le nombre absolu de spécialistes des TIC, tout comme leur part dans l'emploi total, ont augmenté dans la quasi-totalité des États membres, notamment en Estonie, en France, en Allemagne, au Portugal, en Finlande, en Bulgarie, en Croatie et en Hongrie. À l'échelle de l'UE, le nombre de spécialistes des TIC a progressé de 1,8 million de personnes entre 2011 et 2016 et leur part dans l'emploi total est passée de 3,0 % à 3,7 %. En France, le poids des emplois spécialisés dans les TIC est passé de 2,5 à 3,8 %.

Les TIC, un secteur jeune

En 2016, plus d'1 spécialiste des TIC sur 3 (36,3 %) dans l'Union était âgé de moins de 35 ans. Parmi les États membres, la majorité des spécialistes des TIC employés avait moins de 35 ans à Malte (63,1%), en Lettonie (54,1%) et en Pologne (53,6%). En revanche, les personnes de moins de 35 ans représentaient moins d'un tiers de l'ensemble des spécialistes des TIC employés en Italie (24,5 %) ainsi que dans les trois États membres nordiques: Finlande (28,6 %), Suède (30,0 %) et Danemark (30,4 %).

Les TIC, des métiers encore trop masculins

Les femmes restent sous-représentées parmi les spécialistes des TIC dans tous les États membres de l'Union, 83,3 % des spécialistes des TIC employés dans l'Union étaient des hommes. Les parts les plus importantes d'hommes parmi les spécialistes des TIC ont été observées en Slovaquie (90,8 %), en République tchèque (88,8 %) et à Malte (88,3 %) tandis que la Bulgarie (69,8 %), la Roumanie (73,7 %), la Lettonie et la Lituanie (75,2 % chacune) ont enregistré les pourcentages les plus faibles. En France, 81,9 % des spécialistes des TIC sont des hommes.

Les TIC, une chasse-gardée des diplômés

Dans l'Union, en 2016, 6 spécialistes des TIC sur 10 (61,8 %) étaient diplômés de l'enseignement supérieur. Les plus fortes proportions ont été enregistrées en Irlande (82,4 %) ainsi qu'en Lituanie (80,7 %), devant l'Espagne (79,1 %) et la France (78,4 %). À l'opposé, les parts les plus faibles de titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur parmi les spécialistes des TIC ont été relevées en Italie (32,8 %), suivies de l'Allemagne (49,6 %) et du Portugal (51,2 %).

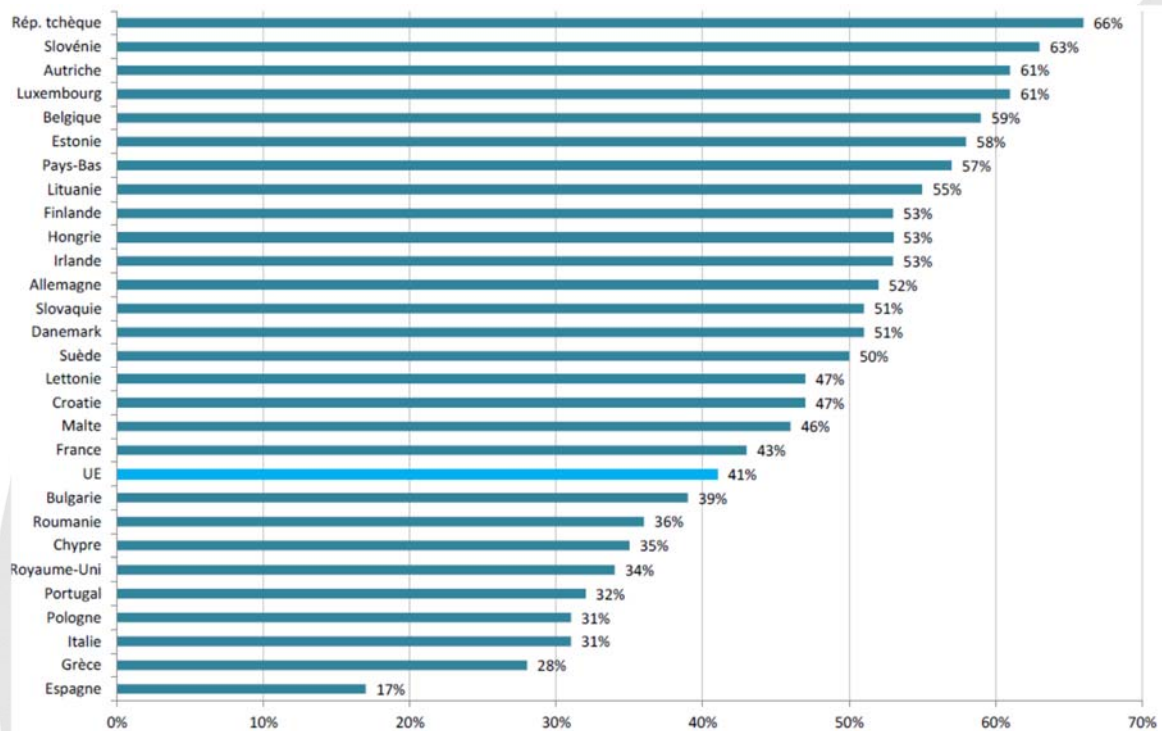
Ces chiffres d'Eurostat corroborent ceux d'une étude réalisée par le cabinet Roland Berger en 2016. En France, 81 % des créateurs de start-up sont des hommes. Dans 60 % des cas, ils ont entre 25 et 34 ans et 46 % sont diplômés d'une grande école de commerce ou d'ingénieurs.

Des difficultés à recruter des spécialistes des TIC

Au sein de l'Union, 41 % des entreprises qui ont recruté ou essayé de recruter des spécialistes des TIC ont déclaré avoir eu des difficultés à pourvoir les postes vacants. Les pourcentages les plus élevés ont été enregistrés en République tchèque (66 % des entreprises ayant recruté ou tenté de recruter des spécialistes des

TIC), suivie de la Slovénie (63 %), du Luxembourg et de l'Autriche (61 % chacun). À l'inverse, cette proportion était la plus faible en Espagne (17 %), en Grèce (28 %) et en Pologne.

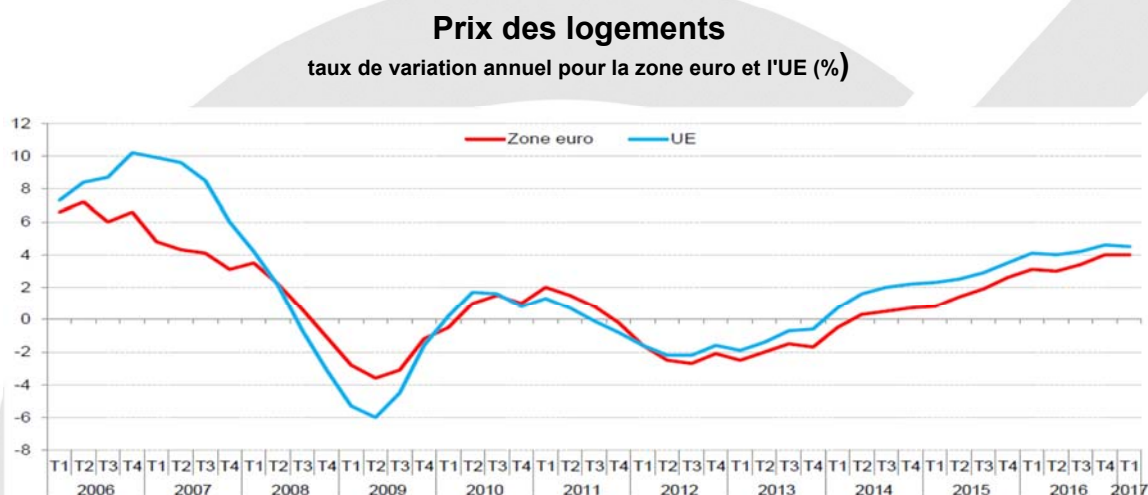
**Part des entreprises ayant eu des difficultés à pourvoir
des postes vacants de spécialistes des TIC, 2016**
(en % des entreprises ayant recruté ou tenté de recruter des spécialistes des TIC)



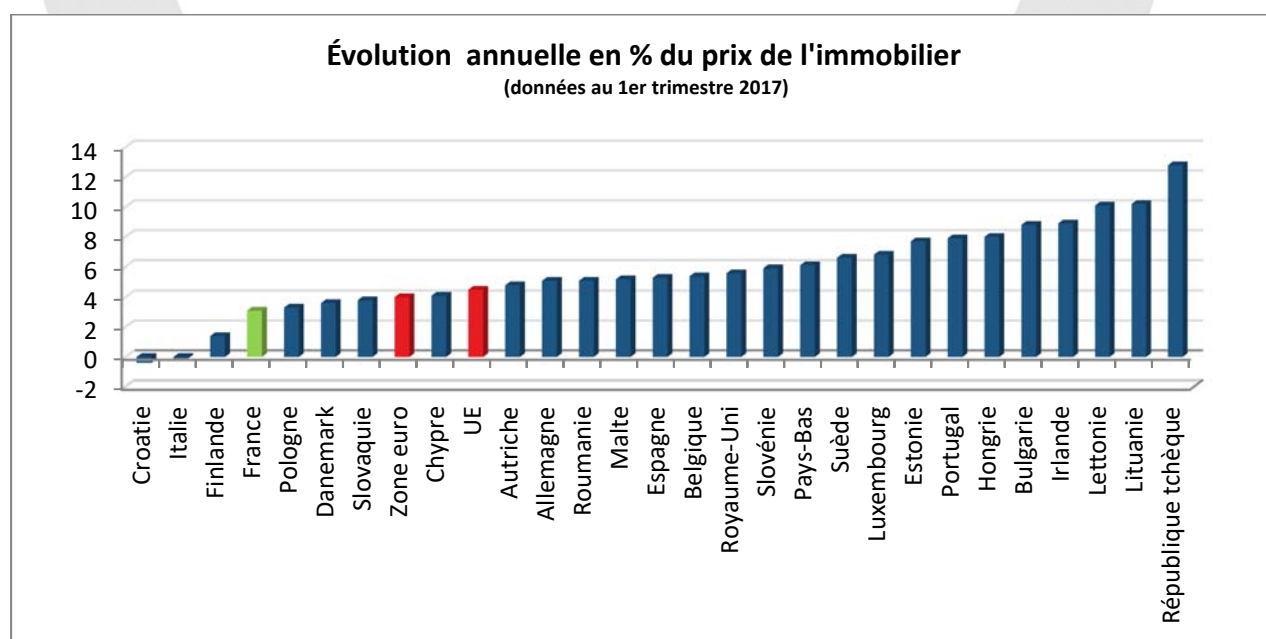
LE COIN DES GRAPHIQUES

L'immobilier ne connaît plus la crise

Le prix des logements, tel que mesuré par l'indice des prix des logements, a augmenté de 4,0% dans la zone euro et de 4,5% dans l'UE au premier trimestre 2017 par rapport au même trimestre de l'année précédente. Ces données proviennent d'Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Par rapport au quatrième trimestre 2016, les prix des logements ont progressé de 0,4% dans la zone euro et de 0,7% dans l'UE au premier trimestre 2017.



Parmi les États membres pour lesquels les données sont disponibles, les plus fortes augmentations annuelles du prix des logements au premier trimestre 2017 ont été enregistrées en République tchèque (+12,8 %), en Lituanie (+10,2%) ainsi qu'en Lettonie (+10,1 %), tandis que les prix ont diminué en Croatie (-0,4 %) et en Italie (-0,1 %).



LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Lundi 24 juillet

En **Russie à Saint Pétersbourg**, une réunion de l'OPEP avec les pays extérieurs au cartel est prévue.

L'indice PMI manufacturier (préliminaire) sera publié pour le **Japon, la France, l'Allemagne et pour les États-Unis**.

L'indice PMI des services (préliminaire) sera publié pour la **France, l'Allemagne, pour l'Union européenne et pour les États-Unis**.

L'indice PMI « composite » (préliminaire) sera publié pour la **France, l'Allemagne et pour l'Union européenne**.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre les **ventes de maisons existantes** pour le mois de juin.

Mardi 25 juillet

En **France**, il faudra regarder le **climat des affaires** de juillet.

En **Italie**, sera publié le **résultat des ventes industrielles** de mai.

En **Allemagne**, seront rendus publics les **indices IFO « perspectives » et « climat des affaires »** pour le mois de juillet. Sera également communiqué l'**indice IFO « estimation courant »** de juillet.

Au **Royaume-Uni**, sera communiquée l'**enquête sur les tendances industrielles** de juillet.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre l'**indice Redbook, l'indice des prix des maisons S&P-Case-Miller** de mai. La **Fed de Richmond** rendu public l'**indice manufacturier** de juillet. Les **stocks de pétrole hebdomadaires** seront communiqués.

Mercredi 25 juillet

En **France**, seront attendus les **indices de confiance des consommateurs** de juillet.

En **Espagne**, seront connues les **ventes au détail** de juin.

En **Italie**, il faudra suivre l'**indice de confiance des consommateurs et celui des entreprises** pour le mois de juillet.

Au **Royaume-Uni**, seront suivis les **résultats du PIB** du deuxième trimestre.

Aux **États-Unis**, seront communiqués **les ventes de maisons de neuves** pour le mois juin et **les stocks de pétrole brut** (source Agence Internationale de l'Energie).

Toujours aux **États-Unis**, **une réunion de la FED avec la politique monétaire à l'ordre du jour.**

Jeudi 27 juillet

En **Allemagne**, sera communiquée **l'enquête sur la confiance des consommateurs** de juillet.

Au **Royaume-Uni**, sera rendue publique **l'enquête sur le commerce de détail** de juillet.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder **l'indice sur l'activité nationale de la Fed de Chicago** de juin.

Au **Japon**, la banque centrale publiera **ses prévisions économiques et monétaires.**

Vendredi 28 juillet

En **France**, **l'indice des prix de juillet** (version flash) sera publié.

En **Espagne**, sera communiqué **le résultat du PIB du 2^e trimestre.**

Pour **l'Union européenne**, seront rendus publics **l'indice sur la confiance de l'industrie, celui sur le climat des affaires et celui sur le climat économique.**

En **Allemagne**, il faudra suivre **le taux d'inflation** de juillet.

Aux États-Unis, seront attendus **les résultats du PIB du 2^e trimestre 2017.** Sera également rendu public **l'indice de confiance des consommateurs Reuters / Michigan.**

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros</i> 2016	2 225	3 134	1 671	1 115	10 741	2 356
Croissance du PIB sur un an en % (mars 2017)	1,1	1,7	1,2	3,0	1,9	2,0
Inflation en % - mai 2017	0,9	1,4	1,6	2,0	1,3	2,9
Taux de chômage en % - mai 2017	9,6	3,9	11,3	17,7	9,3	4,5
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,6	42,4	47,8	42,1
Solde public en % du PIB 2016	-3,4	+0,8	-2,4	-4,5	-1,5	-3,0
Dettes publiques en % du PIB 2016	96,4	68,3	132,6	99,4	91,4	85,4
Balance des paiements courants en % du PIB avril 2017	-1,1	7,9	2,5	1,7	3,3	-3,9
Échanges de biens en % du PIB – avril 2017	-2,5	7,7	2,9	-1,9	2,3	-8,2
Parts de marché à l'exportation en % 2017	3,0	8,0	2,8	1,7	25,2	2,4
variation depuis 1999 en %	-49,7	-21,0	-39,4	-16,5	-27,1	-53,1

Sources : Eurostat – Insee

LA LETTRE ÉCONOMIQUE DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christophe Andersen

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet de la mention de la source : Cercle de l'Épargne.

Le Cercle de l'Épargne

104/110 Boulevard Haussmann • 75008 Paris

Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

contact@cercledelepargne.fr • www.cercledelepargne.fr

**Le CERCLE DE L'EPARGNE
est partenaire d'AG2R LA MONDIALE
et de l'association d'assurés
AMPHITEA**